
AVIS DE RECRUTEMENT

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Direction Générale des Finances Publiques

Département des Landes

AVIS
de recrutement au titre de l'année 2022
d'agents techniques des Finances publiques

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique du 17 octobre 2022, est organisé, au titre de l'année 2022, par la direction générale des Finances publiques, le recrutement sans concours d'agents techniques des finances publiques (département des Landes).

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Il s'agit des conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'État :

- être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
- satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique :
 - jouir de ses droits civiques ;
 - ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
 - être en situation régulière au regard des obligations militaires.

II - NOMBRE DE PLACES OFFERTES ET DATE PREVUE DU RECRUTEMENT

Le nombre total d'emplois à pourvoir est fixé à : **1**

Le recrutement est organisé pour prendre effet le : **28 décembre 2022**

III - NATURE DES FONCTIONS À EXERCER

L'agent technique recruté sera affecté à Direction départementale des Finances publiques des Landes située au 23 Rue Armand Dulamon - 40000 MONT-DE-MARSAN et exercera l'activité de gardien-concierge.

L'activité de gardiennage consiste à assurer de manière continue la garde de l'immeuble et la surveillance des locaux conformément aux consignes générales et particulières énoncées dans le Règlement intérieur de sécurité. La garde effective s'exerce de jour (hors temps de pause) et se complète d'une astreinte de nuit (période pendant laquelle le gardien, sans être à la disposition permanente et immédiate de l'administration, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir).

En contrepartie de cette obligation de garde permanente, un logement est mis à la disposition du gardien-concierge pour nécessité absolue de service.

Le gardien-concierge assure principalement :

- **la sécurité des accès** (fermeture et ouverture des accès, mise en service et hors service de l'alarme intrusion, interdiction des accès en dehors des horaires d'ouverture des bureaux, surveillance des accès de jour pendant la plage méridienne (hors sa propre pause) et en dehors des heures d'ouverture en vue de vérifier la fermeture de toutes les issues, réception des personnels des entreprises de travaux et de services) ;
- **la sécurité incendie** (veiller au respect des prescriptions générales et particulières de prévention incendie, participer à toutes les missions de sécurité ou d'alerte, s'assurer de la présence et du bon état des installations et du matériel de sécurité-incendie, du parfait dégagement des issues de secours, des trajets d'évacuation, du parking de sécurité,...) ;
- **la gestion des incidents** (alerter rapidement le service d'intervention (police, pompiers...) en cas de tentative d'effraction, de cambriolage, de détérioration, de menace d'agression, de sabotage, alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect, alerter la société habilitée chargée de la maintenance des installations en cas d'incident affectant le fonctionnement des ascenseurs,...) ;
- **des activités diverses** telles que relever et distribuer le courrier, s'assurer, après le départ des agents, de la fermeture des robinets des sanitaires et de l'absence de fuite, s'assurer que les photocopieurs, matériels micro-informatiques et lumières de tous les bureaux sont éteints ; sortir et nettoyer les containers, pavoiser les locaux du site aux dates indiquées.

Le gardien-concierge se voit également confier des activités secondaires :

- l'entretien des espaces verts, lavage et plein des véhicules de service, travaux d'entretien, de bricolage et de réparation, déplacement ou chargement de marchandises ou d'objets, déménagement de matériels ou de meubles, montage de ces derniers, nettoyage, recyclage des documents ...

La liste n'est pas exhaustive.

IV - PÉRIODE DE RETRAIT ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats devront prendre contact avec le service des ressources humaines de la direction locale des Finances publiques des Landes, pour constituer leur dossier de candidature.

Adresse : 23 Rue Armand Dulamon - 40000 MONT-DE-MARSAN

Téléphone : 05 58 46 61 22

courriel : [ddfip40.ppr .personnel@dgifip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip40.ppr.personnel@dgifip.finances.gouv.fr)

Le dossier de candidature comporte notamment :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité. Les candidats doivent posséder la nationalité française ou être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (carte nationale d'identité recto/verso, passeport...);
- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires. Seuls les candidats entre leur 16ème anniversaire et la veille de leur 25ème anniversaire sont tenus de justifier leur situation (certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC...). **Les candidats âgés de 25 ans et plus au jour de la constitution du dossier de candidature sont dispensés de cette justification (loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015) ;**
- le cas échéant, le(s) certificat(s) de travail correspondant aux emplois précédemment occupés indiquant les périodes et la nature de l'emploi ;
- le cas échéant, tout justificatif nécessaire à l'exercice de la fonction proposée.

La date d'ouverture des inscriptions auprès de la direction locale des finances publiques des Landes est fixée au **02 novembre 2022**.

La date limite de dépôt du dossier de candidature auprès de la direction locale des finances publiques des Landes est fixée au **25 novembre 2022**.

Les dossiers des candidats seront examinés par une commission de sélection. Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien de sélection les candidats préalablement retenus par la commission à l'issue de l'examen des dossiers.

V - ORGANISATION DU RECRUTEMENT

L'organisation du recrutement est fixée par le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010.